



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec

CTE – 027M
C.P. – Développement
durable révisée
2015-2020



Mémoire sur le projet

Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Présenté à la Commission des transports et
de l'environnement dans le cadre des
consultations particulières

2 février 2015

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3
1. Le rappel de la position de la FCCQ relative au développement durable.....	4
2. Commentaires généraux sur le contexte de développement et du suivi de la Stratégie	5
2.1 Les principes de développement durable	5
2.2 La vision de la stratégie.....	6
2.3 La cohérence de l'action gouvernementale	6
2.4 Le suivi et la reddition de comptes	8
3. Commentaires spécifiques sur les orientations et la mise en œuvre de la Stratégie	9
3.1 Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique.....	9
3.2 Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable	11
3.3 Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité	13
3.4 Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.....	15
3.5 Soutenir la mobilité durable	17
3.6 Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.....	21
Conclusion et recommandations.....	24

Préambule

Grâce à son vaste réseau de plus de 140 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

La FCCQ s'emploie à promouvoir la liberté d'entreprendre qui s'inspire de l'initiative et de la créativité, afin de contribuer à la richesse collective du Québec, en coordonnant l'apport du travail de tous ses membres. La force de la FCCQ vient de l'engagement de ses membres, qui y adhèrent sur une base purement volontaire et non obligatoire, ainsi que de la mobilisation des chambres de commerce en vue de défendre les intérêts du milieu des affaires. Elle fait appel à ses membres pour enrichir ses prises de position, qu'elle clame ensuite, en leur nom, haut et fort, auprès des décideurs économiques et politiques qui ont le pouvoir de mettre le Québec sur la voie de la réussite. L'inverse est aussi vrai, alors que les membres s'inspirent de la position de la FCCQ pour alimenter le débat au sein de leur région ou de leur secteur d'activité.

Le 4 décembre 2014, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, déposait à l'Assemblée nationale, le projet *Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020* (la Stratégie). Afin d'apporter une contribution au bon déroulement des consultations particulières de la Commission des transports et de l'environnement, la FCCQ a pris connaissance du projet de Stratégie. La FCCQ se base donc sur ce document et les informations disponibles pour présenter son mémoire qui porte principalement sur les éléments suivants :

- le rappel de la position de la FCCQ relative au développement durable;
- les commentaires généraux sur le contexte de développement et du suivi de la Stratégie;
- les commentaires spécifiques sur les orientations et la mise en œuvre de la Stratégie.

1. Le rappel de la position de la FCCQ relative au développement durable

Pour enrichir la pertinence de ses prises de position publiques, la FCCQ a créé 19 comités multisectoriels formés de représentants d'entreprises et de chambres de commerce, dont l'un porte sur le développement durable et un autre sur l'économie verte. Le principal objectif de ces comités est d'appuyer la FCCQ dans son rôle de promotion du développement économique durable au Québec, selon un modèle qui favorise la croissance économique dans le respect de l'environnement et des personnes.

Parmi les dernières interventions de la FCCQ, dans des dossiers touchant le développement durable, notons celles tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en lien avec la ligne de transport d'électricité d'Hydro-Québec à 735 kV, entre les postes Chamouachouane (près du Lac-Saint-Jean) et Bout-de-l'Île (à Montréal), sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent ainsi que l'uranium.

Considérant que ces projets pouvaient être qualifiés d'énergétiques, la FCCQ a alors mis de l'avant des recommandations, à savoir que, pour avoir du développement durable, il était aussi nécessaire de considérer le volet économique. Il est important de doter le Québec d'un portefeuille énergétique pluriel et d'infrastructures adéquates pour permettre aux générations futures d'avoir tous les outils en main pour le développement durable de demain. En effet, il ne peut y avoir de mobilité durable et 300 000 véhicules électriques d'ici 2020 si, d'abord, la fiabilité électrique du réseau n'est pas maintenue pour acheminer vers les centres de consommation la production d'électricité québécoise qui est renouvelable à 99 %, grâce à l'hydroélectricité et l'énergie éolienne.

Ce dernier exemple sur l'importance des infrastructures démontre qu'un déséquilibre entre les trois volets du développement durable n'est pas souhaitable. Pourtant, l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale n'est actuellement pas au rendez-vous. La sphère économique est trop souvent évacuée du débat public, et cela fait en sorte de laisser toute la place à l'environnement et à l'acceptabilité sociale lorsqu'il est question de développement durable. L'expression *développement durable* contient bel et bien le mot *développement*, et non le mot *arrêt* ou *moratoire*. Dans le cadre de ces consultations particulières sur cette Stratégie, la FCCQ tient à rappeler qu'il est temps d'offrir une vision plus globale des choses et de remettre les pendules à l'heure.

La FCCQ fera valoir et insistera sur sa connaissance approfondie des enjeux et des intérêts économiques en cause dans le cadre de ce projet de Stratégie, sans toutefois négliger les autres volets du développement durable.

2. Commentaires généraux sur le contexte de développement et du suivi de la Stratégie

La FCCQ a lu et analysé les prémisses du projet de Stratégie, notamment la prise en compte du cadre institutionnel québécois et la stratégie gouvernementale de développement durable. Comme mentionné précédemment, il est primordial pour la FCCQ qu'il y ait un équilibre entre les volets économique, environnemental et social. En ce sens, la FCCQ se questionne sur le déséquilibre dans le document causé par la très faible présence du volet économique. Le gouvernement doit reconnaître que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) est essentiellement tourné vers les enjeux environnementaux et a moins de considération et d'expertise pour les questions économiques.

2.1 Les principes de développement durable

Dans son projet de Stratégie, le gouvernement rappelle que les 16 principes de développement durable inscrits dans la Loi sur le développement durable (LDD) sont au cœur du changement recherché par la démarche gouvernementale de développement durable. La FCCQ tient à souligner que, sur ces 16 principes présents dans la LDD, seulement trois (moins de 19 %) intègrent directement le volet économique, soit l'efficacité économique, le pollueur-payeur et l'internalisation des coûts environnementaux. Tous les autres principes ne concernent pas le volet économique.

De plus, dans son projet de Stratégie, le gouvernement mentionne que, pour mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans leurs sphères d'intervention, les ministères et organismes (MO) doivent prendre en compte, dans le cadre de leurs différentes actions, l'ensemble des 16 principes. Puisque cette obligation viserait principalement les actions structurantes, comme l'élaboration et la révision de lois, de politiques, de stratégies, de plans d'action et de programmes d'envergure, ainsi que les activités liées à leur plan d'action de développement durable, la FCCQ est inquiète de la possibilité que les futures grandes actions des MO pourraient ne pas faire une place équilibrée à la protection de l'environnement, à l'acceptabilité sociale et au développement économique.

Les représentants du secteur économique sont très peu présents ou absents de la plupart des comités au MDDELCC. Si le MDDELCC se préoccupait réellement d'économie, la situation serait toute autre. La FCCQ recommande donc au gouvernement de répartir au plus haut niveau la responsabilité du développement durable et d'impliquer davantage les ministères à vocation économique.

La FCCQ recommande aussi au gouvernement de revoir la portée des principes de développement durable afin d'orienter convenablement les MO dans leurs décisions concernant le développement de projets. Le gouvernement pourrait également en profiter

pour se pencher en profondeur sur la notion d'écofiscalité, à l'instar du gouvernement canadien qui vient de lancer une commission d'étude à ce sujet.

2.2 La vision de la stratégie

L'article 2 de la LDD stipule que « le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

La vision du projet de Stratégie est de vouloir une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité, soit une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations, ainsi qu'une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement, l'équité sociale et la vitalité culturelle.

Pour la FCCQ, un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, doit reposer sur la capacité économique d'y parvenir, afin d'être en mesure de s'offrir les services que nous voulons. Il y a donc un besoin de réexaminer en profondeur la fiscalité, les services offerts aux citoyens et aux entreprises ainsi que le mode d'intervention de l'État, puisque que le gouvernement du Québec dépense, à population égale, quelque 17,5 G\$ de plus par année que l'Ontario.

La FCCQ souligne également que, sans développement économique, la dette du Québec ne va cesser de croître et la qualité des services décroître, cela au détriment des générations futures, ce qui compromettra leur capacité à répondre à leurs besoins. L'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement, l'équité sociale et la vitalité culturelle est certainement souhaitable, mais dans le contexte actuel, où l'opposition semble un concept généralisé avec des groupes bien organisés, cette situation ne favorise pas cette harmonie.

Selon la FCCQ, il est impératif de travailler du côté des instruments qui vont favoriser une croissance économique durable plus soutenue. Il convient donc de s'attaquer aux rigidités et autres contraintes, tel que les délais pour l'obtention d'un certificat d'autorisation par rapport au temps normalement prévu. Elles font obstacle au développement économique durable. Il faut donc bien cibler les éléments qui vont favoriser les investissements du secteur privé, les seuls qui peuvent générer durablement de la croissance et de la prospérité.

2.3 La cohérence de l'action gouvernementale

Selon le projet de Stratégie, le mandat confié au ministre permet de favoriser la cohérence et la synergie des actions des MO. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie, il s'assurera davantage de l'intégration, de la synergie et de la complémentarité des

stratégies et politiques sectorielles découlant de grandes missions de l'État au regard des objectifs retenus. La FCCQ croit que cette responsabilité devrait plutôt être assumée par la plus haute instance gouvernementale.

La FCCQ tient à rappeler l'importance de la cohérence des politiques qui seront prochainement mises en place par le gouvernement (Stratégie maritime, Stratégie énergétique 2016-2025, Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020[PACC], Plan d'ensemble en efficacité et innovation énergétiques 2016-2019, etc.). Seule la plus haute instance a la capacité d'y parvenir.

À titre illustratif, le gouvernement a décidé en 2006 d'assujettir les distributeurs de produits pétroliers d'environ 150 M\$/an pour financer le Fonds vert et de ne pas financer un programme de chaudières au mazout efficaces. Cela va pourtant à l'encontre de deux principes de la LDD, soit l'efficacité économique ainsi que la production et la consommation responsables. Le Fonds vert ne devrait toutefois pas être sous la gouverne du MDDELCC puisque ce n'est pas son expertise que de soutenir financièrement des projets pour faire du développement économique durable. On a d'ailleurs en tête les deux critiques importantes du commissaire au développement durable sur la gestion des sommes du Fonds vert par ce ministère.

La FCCQ est favorable à rendre l'économie plus verte, ayant d'ailleurs un comité de travail spécifique sur cette question, mais pas à tout prix ni de n'importe quelle façon et certainement pas en freinant le développement économique. Il faut connaître les coûts véritables de chaque filière avant d'en privilégier une au détriment d'une autre, et que cette « verdification » soit faite en tenant compte des marchés et de l'internalisation des coûts.

En effet, les distributeurs de produits pétroliers situés près des frontières de l'Ontario, des États-Unis et du Nouveau-Brunswick doivent maintenant supporter un coût additionnel d'environ deux cents le litre pour financer le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE). Leurs ventes s'en trouveront nécessairement affectées, et le gouvernement retirera, en bout de ligne, moins de revenus provenant des taxes sur l'essence et le diesel. Si une forme d'énergie internalise son coût carbone, elle devrait logiquement avoir le droit de compétitionner avec d'autres formes d'énergie, comme le prévoit le principe d'internalisation des coûts de la LDD. Des pertes d'emplois sont donc prévisibles dans ce secteur d'activité. C'est d'ailleurs un problème important puisque, à ce jour, le gouvernement refuse de divulguer les études de l'impact du SPEDE sur les différents secteurs d'activité économique au Québec alors qu'en Californie, les études pour cet État partenaire du Québec sur le marché du carbone sont disponibles sur Internet.

Finalement, pour conclure sur la cohérence de l'action gouvernementale, la FCCQ tient à rappeler l'engagement gouvernemental de réduire de 20 %, d'ici la fin 2015, le coût des formalités administratives imposées aux entreprises québécoises.

Il ne faudrait pas que les mesures et politiques de développement durable, qui seront mises en place par les MO, viennent compromettre cet important objectif, puisque les coûts liés aux tracasseries administratives s'élèveraient à plus de 8 G\$ annuellement pour les entreprises québécoises, selon une étude canadienne sur le sujet¹.

2.4 Le suivi et la reddition de comptes

La FCCQ a été surprise d'apprendre, au sujet des indicateurs de suivi des objectifs, que leur détermination et leur développement complets ne seront finalisés qu'en 2015. Il est plutôt curieux de se doter d'une nouvelle Stratégie, sans préalablement savoir comment le gouvernement va s'assurer de l'atteinte des objectifs et de sa performance. La FCCQ rappelle au gouvernement ce que le commissaire au développement durable avait dit à propos de l'absence de reddition de comptes du premier plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques :

« [...] le gouvernement du Québec doit aussi effectuer une analyse rigoureuse de la performance des différentes mesures énoncées dans le plan d'action. Il s'agit d'une exigence indispensable pour suivre les progrès réalisés, connaître l'importance relative de chacune des mesures et choisir les plus appropriées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans un secteur particulier. Dans un contexte de recherche de l'efficacité et de l'équilibre budgétaire, cette analyse est impérative; malheureusement, ma vérification m'a démontré qu'elle n'a pas été réalisée. »

Il ne faudrait pas que cette situation se reproduise. Ainsi, la FCCQ recommande au gouvernement de mettre en place des moyens de vérification et des indicateurs chiffrés pour les choix qui seront faits dans le cadre de la Stratégie.

¹<http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/rr3344f.pdf>

3. Commentaires spécifiques sur les orientations et la mise en œuvre de la Stratégie

Comme mentionné précédemment, il est primordial d'accorder une place équilibrée au développement économique, à l'acceptabilité sociale et à l'environnement. Les commentaires spécifiques de la FCCQ sur les orientations et la mise en œuvre de la Stratégie, vont aussi en ce sens.

3.1 Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique

La première orientation de la Stratégie, qui est aussi identifiée comme un enjeu fondamental, est le renforcement de la gouvernance, en intégrant davantage les dimensions environnementale, sociale et économique dans les décisions. Il y est mentionné que pour y arriver, l'administration publique doit intégrer davantage, dans son fonctionnement comme dans ses réalisations plus structurantes, les grands objectifs ainsi que les principes du développement durable.

La FCCQ est d'accord avec cette orientation dans la mesure où la capacité et les compétences économiques dans les MO, qui ont une mission davantage environnementale ou sociale, sont renforcées ou déplacées. À titre illustratif, seulement trois employés parmi la cinquantaine au sein du BAPE possèdent une formation en économie, ce qui n'aide pas à la prise de décisions équilibrées et certainement pas à une harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement, l'équité sociale et la vitalité culturelle.

À titre illustratif, la conséquence de ce débalancement dans les compétences des différents volets du développement durable est que le volet économique n'a accaparé que 35 des 323 pages (10,8 %) du premier rapport du BAPE, portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec, et 58 pages (18,0 %) si les chapitres qui décrivent l'industrie et ses activités sont considérés. Dans le cadre du deuxième mandat du BAPE sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent, seulement 3 des 97 documents et annexes, déposés par les personnes-ressources consultées par le BAPE, abordaient la question économique (3,1 %). Selon la FCCQ, cela démontre que nous sommes encore loin d'une attention adéquate sur le volet économique par rapport aux volets environnemental et social.

Le gouvernement a donc la possibilité de : renforcer la capacité et les compétences économiques dans les MO qui ont une mission davantage environnementale ou sociale dans le cadre de cette stratégie et faire appel davantage aux ministères à vocation économique.

Le fait que les projets de développement économique soient surtout analysés dans l'opinion publique, sous la loupe des aspects social et environnemental plutôt qu'économique, a amené la FCCQ à proposer au gouvernement, il y a quelques années déjà, la création d'une agence d'analyse économique. La FCCQ réclame au gouvernement, depuis plusieurs années, qu'il chiffre systématiquement les coûts et les bénéfices liés aux projets présentés aux autorités gouvernementales et qu'il ne garde pas cachées de telles études. Or, dans le contexte actuel des finances publiques, il pourrait être contre-indiqué de mettre sur pied un nouvel organisme. Sans créer une agence, il faut toutefois que la population et le gouvernement puissent :

- avoir accès à des informations neutres et objectives dans le débat public;
- mettre en lumière et contrecarrer des affirmations qui ne reposent pas sur des faits ou des données crédibles;
- donner des arguments aux membres du gouvernement qui ne proviendraient pas de l'industrie, et donc d'avoir le recul nécessaire afin de se prononcer sur les retombées économiques des projets;
- combattre les prises de position idéologiques et minoritaires et avoir les outils pour pouvoir refuser de donner suite à des demandes inappropriées.

Si le Québec s'est doté d'une expertise pointue avec la Régie de l'énergie pour les questions énergétiques et la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour les terres agricoles, pourquoi en serait-il autrement pour une question d'importance comme le développement économique?

Une autre possibilité pour le gouvernement serait de retirer la responsabilité de considérer le volet économique aux MO s'ils ne sont pas en mesure de le faire de façon équilibrée. Une solution pourrait être de donner la responsabilité à des ministères à vocation économique, tels que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, de documenter la partie économique des projets et que le BAPE utilise par la suite ces informations pour ses rapports.

L'idée n'est pas de se substituer au BAPE, mais plutôt de lui faire profiter d'une expertise liée à l'analyse économique de projets qui n'est pas au centre de sa mission et de son mandat et qui démontre son peu d'intérêt à cet égard avec peu d'employés possédant une expertise économique, même s'il doit s'en préoccuper. Le BAPE pourrait compter sur des données

plus complètes à intégrer à ses analyses et allant au-delà des seules informations fournies par les promoteurs, souvent jugées non crédibles par les opposants. Ainsi, une base de comparaison entre les données des promoteurs et celles du BAPE serait mise sur pied, ce qui viendrait enrichir le débat. Selon la FCCQ, une telle orientation aurait sa place dans le cadre du lancement de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Finalement, les MO sont invités à promouvoir et prioriser les technologies de l'information et des communications (TIC) (téléconférence, vidéoconférence, etc.) dans ses actions visant à rencontrer les objectifs de réduction du transport et déplacements des employés et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les TIC éliminent les voyages inutiles en plus de contribuer à réduire l'usure des infrastructures de transport public (routes, ponts, système de transport en commun et surveillance policière). C'est une autre façon de renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique.

3.2 Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

Dans le texte portant sur la seconde orientation du projet de Stratégie, il est souligné qu'un nombre croissant de donneurs d'ouvrage privés et le gouvernement du Québec possèdent des politiques d'approvisionnement qui favorisent l'achat de produits dits « verts ». Ainsi, ils amènent leurs fournisseurs à revoir leur offre et les MO sont invités à participer au développement de ce mouvement, à faire la promotion de l'approvisionnement écoresponsable auprès de leurs clientèles et partenaires et à mettre en valeur leurs propres engagements dans ce domaine.

Le comité sur l'économie verte de la FCCQ s'est penché sur le problème de la politique d'approvisionnement du gouvernement basée sur le prix du plus bas soumissionnaire.

Plusieurs études nord-américaines et internationales² tendent à démontrer qu'un modèle de gestion des bâtiments reposant sur une approche du cycle de vie est susceptible d'entraîner une réduction de leur empreinte environnementale, de même qu'une réduction des coûts. L'analyse de vie de bâtiments sur un court horizon de 20 ans, même si le bâtiment dure entre 50 et 75 ans, permet d'identifier qu'environ 50 % des coûts totaux sont constitués de charges d'exploitation, telles que l'énergie, la gestion des matières résiduelles et autres. Le coût d'acquisition d'un bâtiment représente environ 11 % des coûts totaux. Les autres coûts sont essentiellement constitués de taxes, d'impôts fonciers ou de tarifs (eau). Si la dimension transport est rajoutée, considérant tout bâtiment comme étant les points de départ et

²Humbert et al. 2009. University of California at Berkely, State of Oregon. 2009. A Life Cycle Assessment Based Approach to Prioritizing Methods of Preventing Waste from Residential Building Construction, Remodeling, and Demolition in the State of Oregon. et ISO 14040:2006 Management environnemental -- Analyse du cycle de vie -- Principes et cadre.

d'arrivée d'intrants et extrants sous forme de marchandises et de personnes, ce sont là les trois postes budgétaires qui peuvent servir de terroir au changement « vert ».

Un rapport de la firme McKinsey³ reconnaît globalement l'importance de ces trois champs d'activité, avec un potentiel d'économies annuelles de 130 G\$ aux États-Unis, qui ne sont pas exploitées. Plutôt que de ne considérer que le coût d'acquisition, la perspective du cycle de vie permet de prendre en compte les étapes d'approvisionnement, la construction, l'utilisation, la maintenance et la gestion en fin de vie du bâtiment. Ce faisant, il est possible d'effectuer des choix de conception et d'exploitation qui minimiseront les impacts et les coûts sur l'ensemble du cycle de vie. La prise en compte du cycle de vie complet permet, par exemple, d'inclure au bâtiment des technologies « propres » ou de faire des choix de conception qui sont parfois plus chers que ceux des bâtiments conventionnels, mais qui permettent des économies récurrentes dans le temps et plus importantes de façon globale.

Par ailleurs, le développement d'une industrie axée autour de ce type de bâtiment procure des bénéfices sociaux, tels l'amélioration de la santé et du confort des occupants et les achats locaux. Sur le plan économique, il permet une diversification basée sur une empreinte carbone plus faible, puisque les produits québécois sont fabriqués en bonne partie avec de l'hydroélectricité et de l'énergie éolienne (ce que le projet Empreinte Carbone Québec cherche à quantifier et à faire ressortir). Il permet aussi une solidification de l'occupation du territoire, en droite ligne avec les objectifs de la Politique de la ruralité. En effet, il existe, dans toutes les régions du Québec, des bâtiments à rénover ou encore à construire pour répondre aux nouveaux besoins des citoyens. Les MO sont notamment invités à considérer et promouvoir les TIC afin de rendre les immeubles davantage écoénergétiques en réduisant les consommations totales d'énergie et en atténuant les pointes et les creux d'utilisateurs (ex. par la mise en place de compteurs intelligents).

Selon Québec International⁴, une dizaine de bâtiments d'une valeur de 2,5 G\$ sont prévus entre 2011 et 2020 dans la grande région de Québec et sont axés sur le développement durable ainsi que les technologies propres. Il y aurait 295 entreprises qui œuvrent dans ce secteur d'activité et qui soutiennent 6 500 emplois, pour un chiffre d'affaires de 1,7 G\$. Le Québec possède une expertise qu'il importe de faire connaître hors de la province.

Le 12 février 2013, le président américain, Barack Obama, a proposé un plan pour augmenter de 50 %, d'ici 2030, l'efficacité énergétique des bâtiments aux États-Unis, ce qui pourrait générer des économies de 97 G\$ US. Il importe donc de profiter de ces circonstances favorables mais, pour ce faire, le Québec doit démontrer son savoir-faire, notamment en réalisant davantage de projets du même genre.

³McKinsey Global Energy and Materials : Unlocking Energy Efficiency in the U.S. Economy.

⁴<http://quebecinternational.ca/media/6921/QI-Fiche-BVI-web-fr.pdf>

Cela pourrait notamment se concrétiser par la sensibilisation des grands donneurs d'ouvrage du Québec et l'incorporation de cette notion dans les appels d'offres, en renonçant à la clause du plus bas soumissionnaire ou en intégrant un principe de marge préférentielle (où l'atteinte d'un objectif de performance environnementale basée sur le cycle de vie permettrait de remporter l'appel d'offres, même avec un produit 15 % plus cher). La Ville de Montréal et le gouvernement fédéral ont établi des lignes directrices qui obligent la construction ou la rénovation majeure avec la certification LEED, ce qui est bien. Il reste cependant du chemin à parcourir avec les autres grands donneurs d'ouvrage au gouvernement du Québec. Une autre possibilité serait d'incorporer la notion de « fournisseur responsable » dans les appels d'offres et d'établir une grille de critères de sélection des fournisseurs de service responsable (ex. certifications ISO 14001 et autres) afin d'encourager l'adoption de pratiques d'affaires responsables dans toute la chaîne d'approvisionnement.

On donne ici l'exemple des bâtiments, mais nous pourrions aussi appliquer ce principe aux infrastructures, aux flottes de véhicules ou aux TIC. Les centres de traitements de données responsables peuvent émettre moins de GES grâce à la virtualisation des données vers un nuage et effectuer ainsi une rationalisation des parcs informatiques des MO (diminution du nombre d'ordinateurs par le regroupement des applications dans un nombre réduit d'appareils) et, conséquemment, une réduction de la consommation d'énergie (climatisation, etc.).

3.3 Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Dans la troisième orientation du projet de Stratégie, il est indiqué que l'apport de l'utilisation des ressources naturelles au produit intérieur brut (PIB) québécois représentait, en 2013, environ 10 % de l'économie québécoise et 4,5 % de l'ensemble des emplois au Québec. Du même souffle, le document mentionne qu'afin de conserver la diversité des milieux naturels, de favoriser la pérennité des populations fauniques et floristiques, incluant celles ayant une importance économique et dans certains cas, culturelle, et de maintenir les services écologiques rendus par les écosystèmes, il est important d'intégrer à la gestion des ressources naturelles, une préoccupation forte (que la FCCQ souligne) pour l'utilisation et la conservation de la diversité biologique, appelée aussi « biodiversité ».

La FCCQ croit que le Québec doit miser sur l'exploitation judicieuse de ses ressources naturelles qui représentent, de façon indéniable, un de ses plus importants atouts. Il s'agit d'un des principaux constats de la Vision économique 2012-2020 de la FCCQ. L'industrie minière, avec ses 45 000 emplois et des retombées directes et indirectes de 10 G\$, représente un pilier de l'économie du Québec.

Les exemples récents pour l'arrêt des projets de la mine Arnaud et du développement de l'uranium aux Monts Otish, où les motifs invoqués ne tiennent pas véritablement compte des retombées économiques, démontrent encore une fois la difficile cohabitation des volets économique, environnemental et social. Le projet de mine Arnaud⁵ générerait des investissements de plus de 750 M\$. Une fois la construction terminée, la mine compterait plus de 330 employés permanents et créerait plus de 425 emplois indirects, en majorité auprès des fournisseurs régionaux du projet. Les travailleurs de la région de Sept-Îles se partageraient annuellement quelque 30 M\$ en salaires et avantages sociaux pendant la durée de vie de la mine. Quant au projet d'uranium des Monts Otish, dont les teneurs sont parmi les plus riches au monde, Ressources Strateco a évalué que sa mine aurait pu générer des retombées de 800 M\$ en une décennie, en rémunération aux travailleurs et en redevances versées à l'État.

Pour certains, le principe de précaution signifie que si rien n'est fait, il n'arrivera rien et il n'y aura donc pas d'impact. Pour la FCCQ, il faut une approche beaucoup plus pragmatique. Il faut éviter que le principe de précaution soit systématiquement évoqué pour stopper tout développement. Une telle approche serait aussi irresponsable que de faire du développement à tout prix sans tenir compte des impacts environnementaux et sociaux. Les extrêmes ne sont jamais bons. Par le passé, la FCCQ a déjà proposée de caractériser le potentiel de mise en valeur du territoire et de conservation de la biodiversité pour ensuite, se munir d'un cadre flexible de mise en réserve de territoires.

En effet, le territoire québécois est immense et il est nécessaire d'acquérir des connaissances sur celui-ci et sa biodiversité, ainsi que sur son potentiel de mise en valeur. À titre comparatif, cela fait 100 ans que le sous-sol abitibien est examiné et pourtant, de nouveaux gisements miniers sont encore trouvés. Le territoire couvert par le Plan Nord est pourtant beaucoup plus vaste que cette région. Il faut donc analyser et comparer les coûts et les bénéfices des activités de valorisation des ressources naturelles et de la conservation du territoire et établir l'ordre de grandeur des pertes résultant du renoncement au projet, de la cessation d'activité de production ou du refus d'accorder l'expansion projetée d'une activité de production. De cette façon, les décideurs auront toutes les informations, ressources et capacités leur permettant de prendre des décisions éclairées en matière d'aménagement du territoire.

Une fois ces informations connues, le gouvernement pourra alors prévoir une stratégie de conservation prévisible, claire et efficace qui, comme des investissements miniers, minimise le risque financier. Le gouvernement devrait également prévoir un mécanisme flexible d'accès aux terres qui tiendra compte de l'actualisation des connaissances et des analyses, et instaurer un mécanisme de marché comme solution à la compensation de terres retirées

⁵ <http://www.minearnaud.com/fr/benefices/>

d'une mise en réserve. Un organisme gouvernemental aurait alors le pouvoir de réviser certaines mises en réserve selon des critères de réversibilité ou de flexibilité.

3.4 Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Le projet de Stratégie souligne, à la sixième orientation, que bien que les notions d'aménagement du territoire et de développement des collectivités soient intimement liées, l'objectif de favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire vise plus particulièrement les pratiques d'aménagement proprement dites, soit : affectation du territoire, planification des infrastructures de transport et de services, mise en valeur de paysages et d'éléments patrimoniaux, etc.

Pour la FCCQ, l'enjeu des infrastructures est crucial pour un aménagement du territoire qui favorisera la mise en valeur des ressources naturelles du Québec. L'accès à certaines infrastructures de transport des marchandises et à du personnel formé et disponible est déterminant pour la décision d'investir dans l'exploitation. Il en va de même pour l'accès aux sources énergétiques : électricité ou gaz naturel (liquéfié ou autrement).

La disponibilité de l'énergie et des moyens de transport peuvent faciliter l'implantation d'entreprises de transformation des ressources dans les régions éloignées et le développement d'activités économiques connexes au secteur des ressources naturelles. À titre illustratif, la FCCQ considère que la Société du Plan Nord, avec son mandat de « coordonner la réalisation d'infrastructures et, le cas échéant, les implanter ou les exploiter, seul ou en partenariat... » aura un rôle déterminant à jouer dans l'aménagement durable du territoire et dans le soutien au dynamisme des collectivités nordiques.

La FCCQ a aussi pris connaissance des conditions gagnantes de la participation publique au processus décisionnel : participation précoce; transparence et clarté du processus; partage d'information de manière proactive; appui des participants; équité et respect; neutralité et crédibilité; flexibilité; recherche de coopération et finalement, obligation de rendre compte aux parties prenantes.

La FCCQ trouve curieux de retrouver dans le projet de Stratégie les conditions gagnantes de la participation publique au processus décisionnel. Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a pourtant annoncé, le 18 novembre 2014, la mise sur pied d'un chantier portant sur l'acceptabilité sociale des projets liés à l'exploitation des ressources naturelles. Il mentionne d'ailleurs dans son communiqué que :

« [...] La réflexion portera notamment sur les facteurs de succès communs des projets qui ont eu l'appui de la communauté ou, à l'inverse, sur des facteurs ayant contribué à freiner d'autres projets. »

La FCCQ croit, par ailleurs, qu'une des conditions essentielles à l'acceptabilité sociale est que les personnes qui pourraient subir des inconvénients directement liés à un projet, lesquels sont essentiellement locaux, puissent aussi y trouver des avantages directs.

Les ressources naturelles constituant un bien collectif, c'est à l'État que revient le rôle d'en assurer la mise en valeur pour le bien commun des générations actuelles et futures. Les emplois créés, le développement des infrastructures et d'une expertise sectorielle, sont autant d'exemples des avantages que le Québec retire de l'exploitation de ses ressources. Outre les taxes et les impôts versés au Trésor public, cette plus-value se manifeste concrètement dans les finances publiques par le versement de redevances à l'État. C'est pourquoi la FCCQ a déjà proposée au gouvernement le versement d'une compensation dans la ou les localités affectées par un projet, à même les redevances déjà versées au gouvernement. Il pourrait en être de même pour les citoyens directement touchés.

Finalement, la FCCQ souhaite que le gouvernement reprenne son rôle d'accompagnateur dans divers projets économiques, rôle qu'il a délaissé au cours des dernières années. Nous pouvons prendre en exemple les récents projets miniers des monts Otish et de la mine Arnaud pour s'en convaincre. Le gouvernement avait le devoir d'accompagner les promoteurs de ces projets afin de les expliquer et répondre aux questions des citoyens à leurs côtés.

Les élus sont le phare de notre processus démocratique et il ne faudrait pas que, parce que les citoyens s'expriment légitimement, l'acceptabilité sociale devienne un tribunal populaire.

Il faut aussi que le gouvernement offre des orientations claires et cohérentes. À titre d'exemple, il n'est pas approprié que le gouvernement fasse la promotion du Québec à l'étranger affirmant qu'il est « *open for business* » et veut développer ses ressources naturelles, et que simultanément, il abandonne les promoteurs à leur sort ou leur met des bâtons dans les roues. Ceci n'a rien pour rassurer les investisseurs qui doivent déjà prendre des risques commerciaux importants.

Selon la FCCQ, en jouant le rôle d'accompagnateur et en fournissant des orientations claires, le gouvernement permettrait notamment de :

- rassurer la population, en donnant un ton plus neutre au débat;
- démontrer que le gouvernement est proactif. Ce plan ferait la démonstration que le gouvernement a des solutions pour faire face aux critiques;
- intégrer des considérations économiques au débat. Le gouvernement pourrait fournir ses propres chiffres dans le cadre de projets de développement économique;
- tenir, de façon obligatoire, une consultation préalable. Au Québec, le promoteur n'a pas l'obligation de soumettre son projet à une consultation préalable des citoyens,

privée ou publique, alors que c'est le cas en Alberta et en Colombie-Britannique. De plus, un temps de parole prépondérant serait réservé aux élus et à la population locale touchée par un projet. C'est rendu nécessaire puisque dans plusieurs dossiers liés au développement des ressources naturelles, une opposition systématique provient de groupes bien organisés qui ne sont pas originaires de l'endroit où les projets sont envisagés. Trop souvent, ces groupes d'intérêts font fi des intérêts locaux et surtout nationaux, ne cherchant qu'à mettre de l'avant leur volonté à freiner tout développement;

- déployer un cadre de développement durable. Le gouvernement peut mettre en place un cadre qui fera en sorte de favoriser un développement durable au Québec en concertation avec la population plutôt que de donner l'impression de freiner le développement;
- mettre fin à l'incertitude. Les entreprises œuvrant au Québec connaîtront mieux les règles auxquelles elles seront soumises en travaillant davantage avec le gouvernement. Cela permettra ultimement de les aider à planifier leurs investissements qui, dans certains cas, se décident de trois à cinq ans d'avance.

3.5 Soutenir la mobilité durable

La septième orientation du projet de Stratégie traite de la mobilité durable. Il est notamment mentionné qu'il paraît essentiel d'accroître l'accessibilité aux pôles d'activités (services, emploi, loisirs, etc.), puisque des systèmes de transports efficaces soutiennent la compétitivité économique du Québec, en favorisant la mobilité des marchandises vers des marchés et des territoires diversifiés et éloignés. La FCCQ est tout à fait en accord avec cet objectif.

Il est aussi ajouté que l'accroissement de l'accessibilité aux pôles d'activités se réalisera, entre autres, par un aménagement du territoire favorable aux transports collectifs et actifs, en améliorant l'offre de service en transports collectifs universellement accessibles (que la FCCQ souligne), en soutenant le transport actif, ainsi qu'en favorisant le recours à ces modes de transport. La FCCQ est aussi en accord avec cette affirmation mais considère qu'il faut baliser ce que veut dire « universellement accessibles ». À ce chapitre, il faut se donner les moyens de nos ambitions.

En juin 2013, la FCCQ a déposé un mémoire portant sur le financement du transport au ministre des Transports, des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. La FCCQ mentionnait que ceux qui réclament à la fois des prolongements d'autoroutes, un réseau

routier plus étendu et mieux entretenu, et des transports en commun plus performants, plus diversifiés et à plus haute fréquence, ont des attentes irréalistes. Il faut faire des choix.

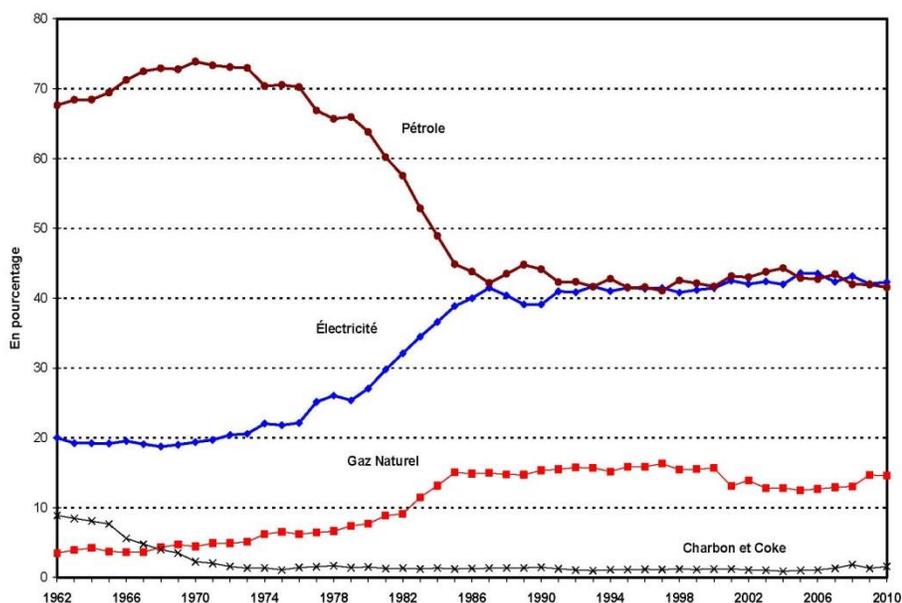
Pour la FCCQ, il est clair qu'il faut accorder une grande importance à la réhabilitation et à l'entretien des infrastructures existantes. De même, il faut que la rentabilité socioéconomique guide l'action du gouvernement, des municipalités et des autres acteurs qui réclament des infrastructures de transport. Compte tenu des moyens financiers qui sont les nôtres, il faut être en mesure de maximiser les investissements tout en répondant aux objectifs fixés par le présent plan d'action.

Selon la FCCQ, il est essentiel de soutenir la mobilité durable car la fluidité des transports des marchandises et des déplacements des personnes contribue puissamment à la prospérité économique. Cela étant dit, il faut reconnaître que les modes de consommation ne peuvent changer du jour au lendemain et, il serait illusoire de croire que les transports électriques peuvent prendre le relais des transports traditionnels à court et moyen termes.

La Stratégie oppose pétrole et électricité comme source d'énergie pour les déplacements alors qu'il y a des efforts à faire en termes d'efficacité des technologies et d'efficience des systèmes de transport. Il y a des carburants alternatifs qui sont disponibles aujourd'hui (gaz naturel, biodiesel, éthanol, etc.)

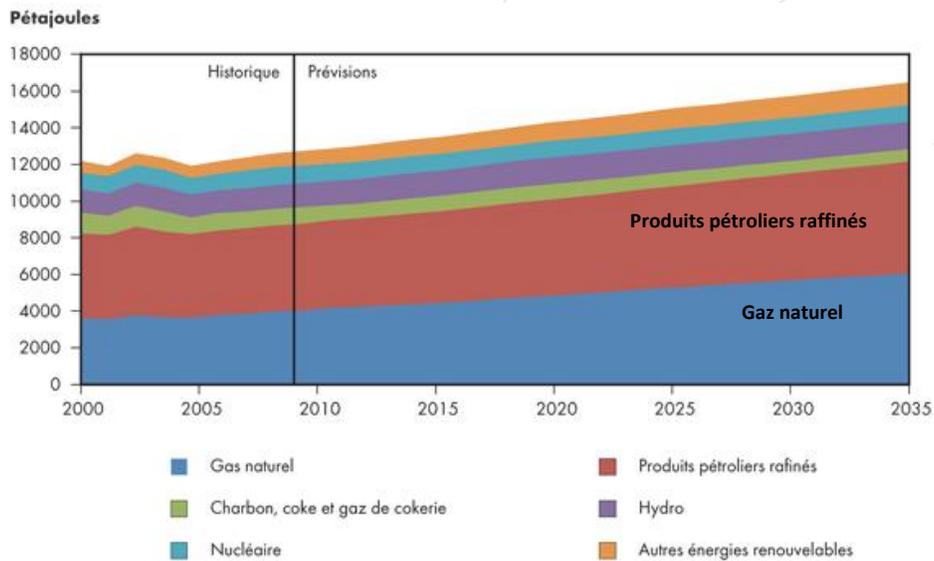
Des efforts notables sont en cours et nous pouvons anticiper des changements de comportement et des résultats positifs. Ils se déroulent cependant sur de très longues périodes, comme le présente la figure ci-dessous. Il y a aussi là le potentiel de développement de filières industrielles porteuses.

Consommation d'énergie au Québec de 1962 à 2010



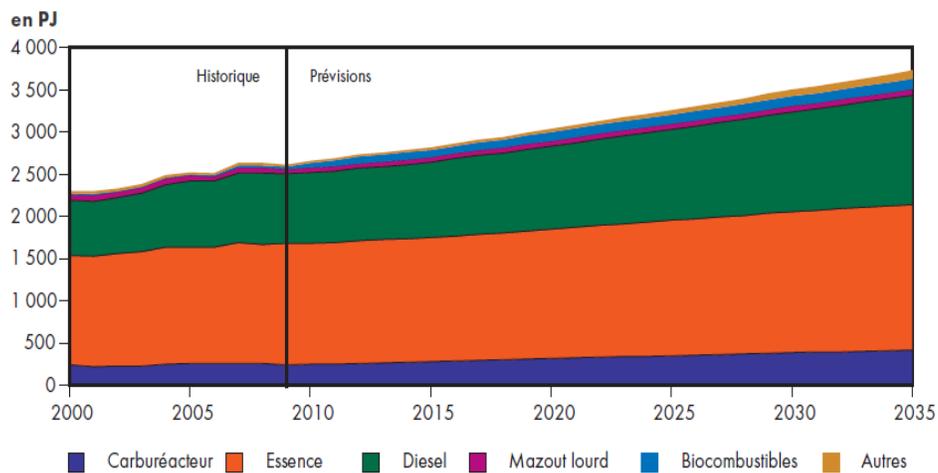
Source : Statistique Canada, Disponibilité et écoulement d'énergie, tableaux 128-0009 et 128-0016, catalogues 57-202 et 57-207

Selon l'Office national de l'énergie, il est prévu que la part de marché des carburants à base de pétrole diminuera de 2 %, mais que l'utilisation absolue de ces carburants augmentera de 1 % par année pour un total de 29 % d'ici 2035.



Toujours selon l'Office national de l'énergie, les carburants liquides à base de pétrole satisferont toujours à hauteur de 92 % à la demande d'énergie pour le transport au Canada en 2035.

Demande d'énergie dans le secteur des transports selon le combustible - Scénario de référence^(a)



(a) Dans le transport maritime et ferroviaire, on utilise du mazout lourd. Les biocombustibles comprennent l'éthanol et un mélange de biocombustible et de produits pétroliers. Les autres combustibles sont le gaz naturel, l'électricité et le propane.

Enfin, il sera essentiel de faire une utilisation judicieuse des importantes sommes qui seront amassées au Fonds vert, notamment avec la mise en place du SPEDE. À cet égard, une solution serait de mettre à contribution les ministères à vocation économique, tels que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, dans la gestion du Fonds vert. Les autorités gouvernementales pourront faire des choix économiquement durables en toute connaissance de cause, selon des critères de performance économiques, environnementaux et sociaux.

3.6 Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

La huitième orientation du projet de Stratégie vise à favoriser les meilleurs choix en matière d'énergie en apportant une attention particulière à l'efficacité énergétique, à la réduction de la consommation d'énergie, à l'optimisation de la production d'énergies renouvelables ainsi qu'à l'utilisation d'énergies permettant de réduire les émissions de GES.

La FCCQ se questionne sur cette orientation étant donné que 99 % de la production électrique est d'origine renouvelable au Québec et que les émissions de GES en transport sont déjà traitées dans l'orientation sur la mobilité durable. La FCCQ milite depuis longtemps pour un portefeuille énergétique pluriel ainsi que le développement et l'utilisation efficiente des différentes sources d'énergie, souvent complémentaires, que ce soit le pétrole, le gaz naturel, l'éolien, l'énergie solaire, la biomasse, etc. Il faut que la bonne forme d'énergie aille à la bonne place.

Pour la question de la consommation et de l'efficacité énergétique, les distributeurs d'énergie, soit Hydro-Québec Distribution, Gaz Métro et Gazifère, sont tenus de divulguer annuellement les prévisions et les résultats de leurs plans globaux en efficacité énergétique devant la Régie de l'énergie. Or, aucun bilan complet du premier plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies du gouvernement du Québec n'a été publié à ce jour. Celui-ci date pourtant de 2008. Il reste à savoir si les objectifs gouvernementaux de la Stratégie énergétique 2006-2015 en matière d'efficacité énergétique et de nouvelles technologies sont en voie d'être atteints. Selon un récent document gouvernemental⁶, seulement 10,5 % de la cible gouvernementale pour les produits pétroliers sera atteinte en 2015 alors que la cible pour le gaz naturel sera atteinte et que celle pour l'électricité sera très près de l'être à 94 %.

⁶<http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2015/01/PolitiqueEnergetique-BEIE.pdf>, p. 28.

Pourtant, la meilleure forme d'énergie est celle que l'on ne consomme pas. Il est connu que les distributeurs d'électricité et de gaz naturel du Québec ont mis beaucoup d'efforts en efficacité énergétique depuis le début des années 2000. Or, les mesures les moins coûteuses et les plus rentables ont été implantées.

Un problème important se pointe à l'horizon puisque les instruments réglementaires utilisés par la Régie de l'énergie, sur lesquels elle se base pour accepter ou refuser des investissements en efficacité énergétique, n'ont pas été revus depuis ce temps. Cela amène donc des problèmes dans la poursuite des efforts dans ce secteur. Une décision rendue par l'organisme réglementaire en décembre dernier a fait en sorte de faire disparaître 30 % des programmes ou volets de programmes d'efficacité énergétique d'un distributeur de gaz naturel québécois. Cette non-rentabilité conjoncturelle, due au bas prix du gaz naturel, fait en sorte qu'il est difficile d'innover avec des technologies plus coûteuses. Il y a donc une contradiction entre la volonté gouvernementale de maximiser les économies d'énergie et la suspension ou l'abolition de programmes d'efficacité énergétique par la Régie. À la décharge de la Régie, les instruments réglementaires, avec lesquels elle doit travailler, n'ont pas été revus depuis au moins 15 ans. Le portrait énergétique a pourtant beaucoup évolué, notamment à la suite de l'arrivée des gaz de schiste et de l'impact sur le prix du gaz naturel.

Finalement, dans le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, il était indiqué que le financement direct de l'efficacité énergétique, uniquement par subvention, représente moins de 1 % de la valeur de l'énergie consommée annuellement, comme présenté au tableau qui suit, tiré du rapport. Selon les commissaires Mousseau et Lanoue, il faut faire plus puisque le Québec est parmi les pires juridictions au monde en matière de consommation d'énergie par habitant.

Financement direct de la maîtrise de l'énergie

Source d'énergie	Dépenses annuelles	Quote-part ⁽¹⁾	Fonds vert ⁽²⁾	Redevance recommandée 2%	Redevance cible à l'international 3%
Électricité	12 G \$	240 M \$		240 M \$	360 M \$
Gaz naturel	2 G \$	17 M \$		40 M \$	60 M \$
Mazout/Propane	2 G \$	4 M \$	60 M \$ ⁽²⁾	40 M \$	60 M \$
Essence/diesel	18 G \$	5 M \$		360 M \$	480 M \$
Total	34 G \$	326 M \$		680 M \$	1020 M \$

Comme le démontre ces montants issus des études technico-économiques des distributeurs d'énergie et de la défunte Agence de l'efficacité énergétique, le potentiel d'économies d'énergie est pourtant encore très grand, soit plus de 5,7 G\$. :

Secteur de clientèle	Source d'énergie (% de réduction possible de la consommation annuelle et économies monétaires en \$ en coûts évités)			
	Électricité	Gaz naturel ¹	Carburants et combustibles en industrie	Carburants et combustibles en transport
Secteur résidentiel	10% de la consommation actuelle et 1,4 G\$ ²	1% de la consommation actuelle et 25 M\$	-	Entre 22% et 36% de la consommation actuelle et entre 3,14 G\$ et 4,68G\$ ³
Secteur commercial et institutionnel		5% de la consommation actuelle et 116 M\$	-	
Secteur agricole			-	
Petites et moyennes industries (PMI)	23% de la consommation actuelle pour PMI et 21% pour GI et respectivement 106 M\$ et 493 M\$ ⁴	6% de la consommation actuelle et 110 M\$		
Grande industrie (GI)			28% de la consommation actuelle et 327 M\$ ⁵	

^[1] http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/205/DocPri/R-3809-2012-B-0188-DEMAMEND-PIECE-2012_12_17.pdf

^[2] http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2011-028_PTE/HQD_PTE_Revision2010_SecteursR-CI-A_30juin2011.pdf

^[3] http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3709-09/RepDDRAEE_3709-09/B-47_AEE-18Doc2_3709_04nov10.pdf

^[4] http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2011-028_PTE/HQD_PTE_Revision2010_SecteursPMI-GI_30juin2011.pdf

^[5] http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3709-09/RepDDRAEE_3709-09/B-47_AEE-18Doc1-1_3709_04nov10.pdf

La FCCQ tient toutefois à souligner les premiers pas louables du gouvernement en ce sens avec les investissements de 145 M\$ annoncés en décembre dernier pour soutenir l'efficacité énergétique des PME.

Conclusion et recommandations

Si l'exercice de doter les MO d'une nouvelle stratégie de développement durable est louable à la lecture des orientations et des objectifs, la FCCQ croit qu'elle pourrait avoir indirectement un impact négatif important sur les entreprises. En effet, pour y parvenir, l'administration publique devra intégrer davantage dans son fonctionnement, comme dans ses réalisations plus structurantes, les grands objectifs ainsi que les principes du développement durable. Or, les MO à caractère non-économique devraient viser une meilleure compréhension des enjeux économiques afin de pouvoir faire une place équilibrée à la protection de l'environnement, à l'acceptabilité sociale et au développement économique, comme il a été démontré dans ce mémoire. S'ils ne sont pas en mesure de le faire, le gouvernement devrait rapatrier cette responsabilité au plus haut niveau décisionnel et mettre davantage à contribution les ministères à vocation économique.

La Stratégie aura une portée transversale et son impact dans des domaines économiques très précis est à prévoir. Par conséquent, les recommandations qui suivent visent à revoir certains paramètres de la Stratégie afin de régler, avant sa mise en œuvre, certaines problématiques identifiées ci-dessous.

En ce qui concerne le contexte de développement et du suivi de la Stratégie, la FCCQ recommande donc au gouvernement de :

- rapatrier à la plus haute instance gouvernementale la responsabilité du développement durable;
- revoir la portée des principes de développement durable afin d'orienter convenablement les MO dans leurs décisions concernant le développement de projets;
- se pencher sur la notion d'écofiscalité, à l'instar du gouvernement canadien qui vient de lancer une commission d'étude à ce sujet;
- répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, notamment en continuant ses efforts de réexamen en profondeur de la fiscalité, des services offerts aux citoyens et aux entreprises ainsi que du mode d'intervention de l'État, puisque cela vient rejoindre l'esprit de l'article 2 de la LDD;
- s'attaquer aux rigidités et autres contraintes qui font obstacle au développement économique durable et de bien cibler les éléments qui vont favoriser les investissements du secteur privé, les seuls qui peuvent générer durablement de la croissance et de la prospérité;

- s'assurer de la cohérence des politiques qui seront prochainement mises en place par le gouvernement (stratégie en transport, stratégie énergétique 2016-2025, PACC 2013-2020, plan d'ensemble en efficacité et innovation énergétiques 2016-2019, allègement réglementaire, etc.);
- mettre en place rapidement des moyens de vérification et de reddition de comptes efficaces (indicateurs chiffrés) par rapport aux choix qui seront faits dans le cadre de cette nouvelle Stratégie.

Pour ce qui est des orientations et de la mise en œuvre de la Stratégie, la FCCQ recommande au gouvernement de les revoir afin de :

- renforcer la capacité et les compétences économiques dans les MO qui ont une mission davantage environnementale ou sociale, dans un esprit de recherche de saine gouvernance en développement durable ou encore leur retirer cette responsabilité s'ils ne sont pas en mesure de le faire de façon équilibrée;
- se doter d'une orientation pour systématiquement chiffrer les coûts et les bénéfices liés aux projets présentés aux autorités gouvernementales, ainsi que l'ordre de grandeur des pertes résultant du renoncement au projet, de la cessation de l'activité de production ou du refus d'accorder l'expansion projetée de l'activité de production, afin que les décideurs puissent gouverner et faire des choix durables en toute connaissance de cause;
- renoncer à la clause habituelle du plus bas soumissionnaire ou intégrer un principe de marge préférentielle, où l'atteinte d'un objectif de performance environnementale basée sur le cycle de vie permettrait, par exemple, de remporter l'appel d'offres, même avec un produit 15 % plus cher, afin de développer une économie prospère verte et responsable;
- acquérir davantage de connaissances sur le territoire québécois et sa biodiversité ainsi que sur son potentiel de mise en valeur, prévoir un mécanisme flexible d'accès aux terres et instaurer un mécanisme de marché comme solution à la compensation de terres retirées d'une mise en réserve afin de gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité;
- favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire, en se préoccupant particulièrement de la planification des infrastructures de transport et de services;
- attendre la fin du processus de consultation du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles sur l'acceptabilité sociale des projets liés à l'exploitation des

ressources naturelles avant de statuer sur les conditions gagnantes de la participation publique au processus décisionnel;

- se doter d'une orientation visant à verser une compensation dans la ou les localités affectées par un projet, à même les redevances déjà versées au gouvernement dans le cadre d'un projet, afin de maximiser l'acceptabilité sociale et examiner la possibilité de faire de même avec les citoyens touchés directement par un projet;
- se doter d'une orientation, afin que le gouvernement reprenne son rôle d'accompagnateur dans divers projets économiques durables afin que les entreprises ne soient pas laissées à elles-mêmes, ce qui pourrait compromettre l'acceptabilité sociale de certains projets;
- soutenir la mobilité durable, en maximisant les investissements tout en répondant aux objectifs fixés par le présent plan d'action, puisqu'il n'est pas réaliste de penser que les modes de consommation peuvent changer du jour au lendemain. De plus, il est souhaitable d'investir dans la filière électrique mais il serait illusoire de croire que, par exemple, le mode de propulsion puisse prendre le relais des transports traditionnels à court et moyen termes, quoiqu'il y ait aussi là le potentiel de développement de filières industrielles porteuses;
- en ce qui a trait spécifiquement à la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de GES :
 - se doter de mécanismes de reddition de comptes en efficacité énergétique, puisqu'aucun bilan du premier plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies du gouvernement du Québec n'a été publié à ce jour. Celui-ci date pourtant de 2008. Il reste à savoir si les objectifs gouvernementaux de la Stratégie énergétique 2006-2015, en matière d'efficacité énergétique et de nouvelles technologies, sont en voie d'être atteints ou non;
 - revoir les instruments réglementaires utilisés par la Régie de l'énergie, sur lesquels elle se base pour accepter ou refuser des investissements en matière d'efficacité énergétique, puisqu'ils n'ont pas été mis à jour depuis le début des années 2000 et qu'ils font en sorte que des programmes en matière d'efficacité énergétique sont présentement abolis parce qu'ils coûtent un peu plus chers. Ceci est normal, compte tenu que les meilleures mesures et les plus faciles ont déjà été réalisées par les distributeurs d'énergie depuis 10 ans;

- se doter d'orientations claires, d'objectifs quantitatifs et de suivi d'indicateurs de performance afin d'accélérer la réalisation du potentiel d'économies d'énergie au Québec, qui est encore très grand, soit plus de 5,7 G\$.